



**Engagement écrit sur les mesures d'accompagnement relatives aux travaux dangereux et à la sécurité au travail pour les jeunes en formation professionnelle initiale**  
(OLT 5, article 4 – protection des jeunes travailleurs)

**1. Indications générales**

---

Entreprise formatrice :

Nombre de personnes en formation dans la profession de : .....

Responsable de l'entreprise : .....

**2. Solution de branche**

---

Nous avons une solution de branche (Santé/sécurité au travail, MSST)  oui  non

Chargé-e de sécurité : .....

**3. Mise en œuvre des nouvelles mesures d'accompagnement <sup>1</sup>**

---

Les responsables de l'entreprise confirment avoir lu la documentation relative aux mesures d'accompagnement (*Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 et l'Annexe 2 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de la profession concernée*).

**4. Dates et signatures**

---

Dates :

Signatures :

Responsable de l'entreprise

.....

.....

Chargé-e de sécurité

.....

.....

Formateur responsable

.....

.....

Service de la protection des travailleurs

.....

.....

<sup>1</sup> [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch) – Thèmes – Formation professionnelle – Professions A – Z – Sélectionner votre profession – Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

